

**FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL  
DEPARTEMENTALE DE L'AIN SPECIALE DU 7 JUIN 2024  
DSDEN de l'Ain – BOURG-EN-BRESSE**

**ETAIENT PRESENTS :**

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)**

Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)

Monsieur Adrien PEIRON (FSU)

Madame Séverine BRELOT (FSU)

Monsieur Jacques RAGON (FNEC FP FO)

Monsieur Patrick GUIRAUD (FNEC FP FO)

Madame Karen ANSBERQUE (UNSA)

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)**

Monsieur Pierre DEVESA (FSU)

Monsieur Guillaume DUBOIS (FSU)

Monsieur Johnny DURAND (FNEC FP FO)

Monsieur Jean-Paul BLANCHET (UNSA)

**Assistaient également à la réunion**

Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

Madame Sophie COMTE, infirmière de prévention

Madame Laurence POUZET, chargée d'études auprès du secrétariat général

**Ordre du jour :**

1. *Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 27 mars 2024*
2. *Validation du procès-verbal de la FS SSCT extraordinaire du 23 mai 2024*
3. *Point d'information sur le suivi des registres*
4. *Présentation des éléments principaux du rapport d'activité 2022-2023 de l'ISST + ceux en lien avec le département de l'Ain*
5. *Bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des PES 2023-2024*
6. *Compte-rendu de la visite du collège Louis Vuitton à St-Trivier-de-Courtes*
7. *Compte-rendu de la visite du RPI de Boz/Ozan/Reyssouze*
8. *Calendrier et choix des visites d'établissements pour l'année 2024-2025*
9. *Questions diverses*



À 14h10, après avoir excusé madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, qui a dû se rendre dans une école sur une situation d'urgence, monsieur le secrétaire général ouvre la séance et donne la parole aux représentants des personnels pour les déclarations préalables. Madame ANSBERQUE prend la parole pour l'UNSA (Annexe 1), monsieur DURAND pour FNEC FP FO a FSU (Annexe 2) et monsieur DEVESA pour la FSU (Annexe 3). Les déclarations sont jointes au présent procès-verbal.

#### 1. Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 27 mars 2024

Monsieur le secrétaire général soumet à l'approbation de la FS SSCT le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024.

Monsieur DURAND demande que le terme « élus » soit remplacé par « représentants des personnels ». Ainsi, page 13 du procès-verbal, la phrase « *Monsieur BONNETON indique que la formation des élus FNEC FP FO a déjà eu lieu.* » est remplacée par « *Monsieur BONNETON indique que la formation des représentants des personnels FNEC FP FO a déjà eu lieu.* »

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est validé.

#### 2. Validation du procès-verbal de la FS SSCT extraordinaire du 23 mai 2024

Avant de soumettre le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2024, portant sur l'enquête relative à l'amiante à la cité scolaire internationale (CSI) de Ferney-Voltaire, à l'approbation de la FS SSCT, monsieur le secrétaire général donne la parole à monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Monsieur l'ISST informe que l'inspection du travail a été saisie et a déjà pris un certain nombre de contacts. Dans un premier temps, l'inspection du travail demande que soit mis à sa disposition tous les documents, qu'ils concernent les travaux réalisés ou ceux à venir, leur permettant d'appréhender le dossier. Dans la mesure où nous ne sommes ni propriétaire ni exploitant, l'établissement public local d'enseignement (EPL) va très prochainement être associé.

Monsieur l'ISST se tient à disposition et a d'ores-et-déjà eu, depuis la saisine, plusieurs échanges avec l'inspection du travail.

Les inspecteurs du travail ont plutôt l'habitude de s'adresser à des entreprises et ne sont pas coutumiers de la multitude d'acteurs en présence à l'éducation nationale : autorité administrative, exploitant, propriétaire, inspecteur santé et sécurité, etc.

Néanmoins, le processus est en cours et devrait déboucher sur des conclusions qui seront communiquées selon la modalité que les inspecteurs du travail trouveront opportune. Nul doute qu'ils s'attacheront non seulement à apporter des réponses en lien avec le code du travail, mais également des prescriptions, préconisations ou recommandations.

Pour conclure, monsieur le secrétaire général ajoute que les inspecteurs du travail vont pouvoir assurer, de façon experte, ce qui mérite d'être pris en charge ou abandonné. Les réponses, sur le plan technique, vont permettre de lever les doutes qui subsistent.

Par ailleurs, il conviendra de prévoir, dans les mois qui viennent, une prochaine FS SSCT extraordinaire à laquelle les inspecteurs du travail seront conviés.

En l'absence de remarques ou questions supplémentaires, le procès-verbal est validé. Monsieur l'ISST se charge de le communiquer à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

A monsieur DUBOIS qui demande si des cas analogues ont été signalés dans le département, monsieur l'ISST répond que, dans la mesure où les bâtiments qui contiennent de l'amiante sont nombreux, d'autres situations, parfaitement bien gérées, sont identifiées.

Monsieur l'ISST propose d'évoquer ce point lors de la présentation de son rapport d'activité.

*9h50 : arrivée de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain*

### 3 Point d'information sur le suivi des registres

Avant de présenter une synthèse des fiches saisies sur le registre dématérialisé de santé et sécurité au travail (SST), monsieur le secrétaire général précise qu'une réunion de suivi, à laquelle a été conviée madame GUELLARD, inspectrice de l'éducation nationale (IEN) en charge de l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), s'est tenue le 23 mai 2024. Madame l'inspectrice de l'éducation nationale a ainsi pu apporter son éclairage sur la prise en charge de certaines situations impliquant élèves en situation de handicap ou élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle est tout à fait favorable à participer régulièrement à ces temps d'échange.

Sur la période du 26 mars au 4 juin 2024, 43 signalements ont été portés au registre SST.

Sur ces 43 signalements,

- 7 sont en lien avec l'aménagement, l'état et l'hygiène des matériels, des installations et des locaux
- 16 concernent la charge mentale liée aux conditions de travail
- 4 concernent les gestes et postures physiques liés à l'activité
- 16 se rapportent à d'autres risques

Plus précisément :

- 12 sont en lien avec l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP). Parmi ceux-ci :
  - 3 concernent l'école de Contrevoz
  - 3 concernent l'école St-Exupéry de Montluel
- 8 sont liés aux locaux : amiante, maintenance, ambiance thermique
- 6 concernent les relations entre adultes dont 4 la CSI de Ferney-Voltaire
- 6 concernent des relations avec les familles, 1 les relations avec les élèves et 3 les relations avec la collectivité
- 7 sont en lien avec les conditions de travail dont 4 plus particulièrement avec Op@le

A ce jour, 11 signalements sont restés sans observation. Les chefs d'établissement et IEN ont été invités à rendre réponse aussitôt qu'ils seraient en mesure de le faire.

Monsieur le secrétaire général laisse la parole aux représentants des personnels qui souhaiteraient revenir sur certaines situations ou formuler des remarques quant aux enseignements qui pourraient être tirés de ces observations.

Madame ANSBERQUE fait remarquer que, pour la première fois, des fiches SST sont saisies par des personnels administratifs. Ces signalements se rapportent à des difficultés liées au déploiement du progiciel de comptabilité Op@le. Cela atteste, pour madame ANSBERQUE, de conditions de travail dégradées pour ces personnels et, par conséquent, pour les personnels enseignants. Madame ANSBERQUE précise qu'elle tenait à faire cette focale sur ces personnels qu'elle qualifie d'oubliés de l'éducation nationale.

Madame ANSBERQUE demande si, pour la situation évoquée lors du dernier temps de travail (fiche 9662), la mobilisation du titulaire remplaçant en surnuméraire sur l'école a été reconduite au retour des vacances de printemps.

Le professeur des écoles titulaire remplaçant n'a pas été reconduit mais un aménagement du temps scolaire de l'enfant et un tutorat ont été mis en place. La situation semble se stabiliser.

Monsieur GUIRAUD souhaite évoquer la fiche 10012 et la réponse apportée. Il affirme que rien n'a été fait ce qu'il juge inacceptable alors que le signalement a été rédigé il y a 35 jours. L'agent concerné indique avoir subi un préjudice et estime que l'éventualité de la tenue d'une commission éducative n'est pas une réponse adaptée.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, réaffirme que la remarque sur le fait que « rien n'a été fait » n'est pas entendable. La réponse construite, même si elle n'est pas celle attendue par l'enseignant concerné, fait suite à une analyse de la situation par l'IEN. Elle ajoute que ni elle ni l'instance n'ont à se prononcer quant à la pertinence des réponses apportées.

Plus globalement, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, constate que, sur cette partie de l'année scolaire, les réactions déplacées des familles à l'égard de l'école et des enseignants sont plus nombreuses.

Enfin, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, tient à rendre hommage à mesdames et messieurs les IEN qui, au-delà des périmètres de volumétrie différentes, ont des tâches extrêmement diverses et variées.

Pour monsieur le secrétaire général, s'il est entendable que les délais de prise en charge soient trop longs, il n'y a, en revanche, aucune inquiétude à avoir quant aux modalités de prise en charge déployées par monsieur l'IEN.

A monsieur GUIRAUD qui fait remarquer que la formulation dans la réponse de l'IEN laisse à penser qu'il n'a pas prévu de rencontrer la famille rapidement, monsieur le secrétaire général répond qu'il s'agit d'une interprétation de sa part.



Pour madame BRELOT, il est important d'entendre que l'agent, qui est en souffrance, a le sentiment qu'aucune action concrète n'a été mise en œuvre. Si une leçon doit être tirée de l'analyse de la situation, c'est de peut-être agir différemment afin que les personnels n'aient pas l'impression d'être abandonnés.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, fait remarquer qu'elle ne peut agir sur la subjectivité.

Monsieur le secrétaire général réaffirme que, si elle n'est pas celle attendue, les personnels peuvent être amenés à penser qu'il n'y a pas de réponse. Lors des réunions de travail autour du suivi des signalements, il y a une convergence de vues sur le fait que l'absence de réponse peut susciter un sentiment d'abandon. Aussi, monsieur le secrétaire général suggère aux représentants des personnels de signaler les situations où un problème de communication ou de délai peut amener un agent à un sentiment d'isolement.

Pour monsieur DURAND, ce problème rejoint le point évoqué dans une des questions diverses, à savoir le délai de traitement des demandes de protection fonctionnelle.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, souscrit aux propos de monsieur le secrétaire général quant à la vigilance à avoir sur les délais et les modalités de communication.

Pour monsieur DEVESA, cette situation n'est pas sans rappeler la problématique du suivi de la prise en charge dans le temps, sujet récurrent lors des réunions de travail.

Monsieur le secrétaire général précise que monsieur DEVESA déplore fréquemment que l'outil de saisie des signalements ne permette pas d'apporter des réponses complémentaires pour un meilleur suivi des situations.

Monsieur GUIRAUD revient sur la situation évoquée sur la fiche 9902. Il mentionne ne pas avoir d'information supplémentaire depuis que le problème du système d'ouverture défectueux de la fenêtre a été signalé à la mairie.

Monsieur DURAND souhaite faire part de la préoccupation de l'équipe éducative quant au projet pôle petite enfance maternelle qui prévoit l'installation d'une crèche dans les locaux de l'école primaire Alphonse Daudet à Bourg-en-Bresse. Le soir même, une réunion de quartier est prévue pour présenter le projet aux usagers. L'équipe éducative est préoccupée car la surface dédiée à la crèche entraînera une perte de place conséquente pour l'école et il y aura une entrée unique pour la crèche et pour l'école.

Monsieur le secrétaire général explique que l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS), sollicitée pour un diagnostic de sûreté, pourra ainsi signifier, dans le contexte de réflexion, les considérations de l'équipe éducative en termes de sécurité d'accès notamment.

A monsieur DURAND qui demande si l'EMAS se rendra dans l'école avant la fin de l'année scolaire, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, répond que c'est ce qui est effectivement souhaité.

Madame ANSBERQUE demande si l'administration aurait été informée de ce projet s'il n'y avait pas eu de fiches SST saisies au registre.

Monsieur le secrétaire général indique que le suivi des travaux dans les écoles est assuré par l'IEN de circonscription. La DSDEN, quant à elle, est sollicitée pour formuler un avis lorsqu'une municipalité dépose une demande de participation financière à la préfecture.

Madame LOONIS précise qu'une réunion a eu lieu entre l'IEN et l'équipe éducative mais que l'EMAS n'avait pas été sollicitée. Elle alerte sur le fait que le projet doit être annoncé le soir même lors de la réunion publique.

Monsieur DURAND la rejoint sur ce point. Il craint un mécontentement des parents.

Madame LOONIS mentionne que des situations signalées sur le registre SST demeurent sans réponse. En revanche, eu égard à la réponse apportée par l'IEN au signalement 10170, l'équipe éducative a la satisfaction d'avoir été entendue.

Madame LOONIS souhaite alerter sur le nombre de situations faisant état de violence qui ne cesse d'augmenter. Les personnels, lorsqu'ils se retrouvent dans l'incapacité d'isoler l'enfant ou de trouver une solution pour l'apaiser, sont souvent désemparés.

Monsieur DUBOIS questionne sur l'évolution de la situation au collège du Renon de Vonnas (fiche 9895).

Monsieur le secrétaire général répond que, comme mentionné lors de la réunion de travail sur les registres, l'équipe éducative et le chef d'établissement ont été reçus en audience par lui-même et madame l'inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'Ain. Les parties ont débattu, ont mis à plat leurs considérations et il en ressort que l'intervention d'une tierce personne, médiateur, serait la meilleure solution pour sortir de cette situation figée. En effet, le système relationnel étant verrouillé, les forces en présence ne parviendront pas à sortir seules de ce contexte de dissension.

Les médiateurs académiques, d'ores-et-déjà sollicités, ont donné leur accord sur le principe et proposeront prochainement une date.

A madame LOONIS qui demande par qui sont réalisées les médiations, monsieur le secrétaire général indique que, dans ce cas, il s'agit de psychologues du travail, personnels rattachés à la direction des ressources humaines du rectorat qui assurent des accompagnements tant individuels que collectifs. Peuvent également être amenés à réaliser des médiations des personnels du secteur social.

Monsieur DUBOIS souhaite à présent évoquer la fiche 9978, saisie le 15 mai 2024, faisant état d'injures racistes à l'égard d'une enseignante de la CSI de Ferney-Voltaire. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de mesure conservatoire prononcée.

Monsieur le secrétaire général indique que, depuis, s'est tenu un conseil de discipline.



Monsieur PEIRON précise que l'enseignante concernée est en arrêt de travail. Le conseil de discipline s'est réuni la veille et les agents de la CSI déplorent qu'il ait fallu un mois et demi pour qu'il siège. Monsieur PEIRON ajoute que les personnels ne connaissent pas la procédure "rencontre judiciaire en milieu scolaire" mentionnée dans la réponse du chef d'établissement.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, explique qu'il s'agit d'une procédure expérimentale ayant pour objectif de traiter les manquements qui relèvent du domaine judiciaire.

Monsieur le secrétaire général fait remarquer que cette modalité semble se rapprocher d'une procédure judiciaire relevant du pénal et se questionne sur son éventuelle incidence sur le volet disciplinaire.

Selon monsieur BLANCHET, procédure judiciaire et procédure disciplinaire sont indépendantes. Il n'est donc nul besoin d'attendre une décision judiciaire pour statuer sur le volet éducatif.

Cet échange autour de la procédure "rencontre judiciaire en milieu scolaire" conduit madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, à prévoir d'investiguer sur le déploiement de cette expérimentation et s'assurer que l'objectif est bien de travailler avec les familles, autour de la compréhension, pour éviter d'en arriver à des dépôts de plainte.

Madame BRELOT demande qui est à l'origine de cette modalité.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, explique que ce sont les forces de l'ordre qui ont sollicité l'éducation nationale pour mettre en place des actions conjointes pour traiter des situations sans aller sur le volet judiciaire.

Madame ANSBERQUE s'enquiert de savoir si cette demande émane des forces de l'ordre du Pays de Gex en particulier.

Monsieur le secrétaire général propose aux représentants du personnel de se renseigner quant aux modalités de cette expérimentation.

Monsieur PEIRON souhaite à présent revenir sur la sanction prononcée à l'issue du conseil de discipline. Les élèves ont été exclus jusqu'à la fin de l'année scolaire. Or, cette disposition n'est pas conforme au code de l'éducation dans la mesure où cette sanction ne figure pas parmi celles applicables à l'encontre des élèves. Monsieur PEIRON ajoute que les personnels de la CSI, qui se sont réunis la veille à ce sujet, demandent si les élèves inscrits en section internationale sont, au même titre que les autres élèves, soumis au code de l'éducation.

Concernant la sanction prononcée, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, fait le même constat. Elle précise que le code de l'éducation s'applique évidemment à tous, y compris aux élèves des sections internationales.

Monsieur le secrétaire général confirme que la situation est suivie.

Enfin, monsieur DUBOIS signale que les fiches 9998 et 10260 (collège de Coligny) restent sans réponse à ce jour.

#### 4 Présentation des éléments principaux du rapport d'activité 2022-2023 de l'ISST + ceux en lien avec le département de l'Ain

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail, après avoir rappelé que ce rapport est présenté chaque année en FS SSCT académique, propose d'en balayer les principaux points. Il précise qu'il accepte, à la demande des organisations syndicales, de bien vouloir faire cette présentation dans l'Ain.

Monsieur l'ISST après avoir rappelé le cadre de sa fonction et le champ de ses compétences, réaffirme sa totale indépendance dans l'exercice de ses missions. Il précise que son activité principale consiste en une mission de contrôle et d'expertise. Au-delà de ses obligations institutionnelles, il a de nombreux échanges, que ce soit pour répondre à des questionnements ou à des enquêtes, et des travaux de rédaction.

A la question de monsieur DEVESA au sujet de la formation de 4 jours à destination des assistants de prévention nouvellement nommés, monsieur l'ISST explique que tous bénéficient d'un accompagnement de sa part. Il les invite notamment à se joindre à lui lors de visites d'inspection.

Comme il l'a déjà souligné auparavant, monsieur l'ISST rappelle que la formation réglementaire de 4 jours évoquée n'a pas eu lieu depuis deux ans.

Il précise que beaucoup de situations problématiques sont traitées par les conseillers départementaux de prévention avec qui il est en lien permanent.

Dans les établissements du second degré, peu d'assistants de prévention sont des personnels de l'éducation nationale. Monsieur l'ISST déplore que leur fonction soit peu gratifiante et insuffisamment identifiée.

En ce qui concerne le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), monsieur l'ISST précise que, dans l'Ain, il est rédigé et à disposition mais qu'il souffre d'un manque d'actualisation. Un nouvel outil pour la rédaction du DUERP doit être déployé en septembre 2024. Il permettra à chaque école, établissement et service de rédiger et mettre à jour le DUERP en ligne. Monsieur l'ISST réaffirme que son élaboration doit être le fruit d'un travail collégial.

Depuis 2022, le délai de conservation du DUERP est de 40 ans : il devient ainsi un réel document de traçabilité.

Une des priorités de monsieur l'ISST est d'accentuer les relations avec les collectivités territoriales, et notamment avec les agents chargés des fonctions d'inspection (ACFI) qui ont en charge de contrôler et proposer des mesures d'hygiène et de sécurité au travail dans les collectivités et les établissements publics.

Monsieur l'ISST souhaiterait également développer la communication relative à la qualité de l'air intérieur, à la traçabilité du dioxyde de carbone.

A monsieur DEVESA qui questionne quant à la responsabilité dans ce domaine, monsieur l'ISST confirme qu'elle échoie au propriétaire des locaux.



Parmi ses autres missions, monsieur l'ISST est amené à collaborer régulièrement avec le service de médecine de prévention. Il participe à la formation des secrétaires généraux d'EPLÉ et les accompagne tout au long de l'année.

Son rapport d'activité mentionne la liste des inspections et visites conseils réalisées par ses soins au cours de l'année 2022-2023. Il a inspecté 3 collèges et 10 écoles dans le département de l'Ain. Nombre de ses visites conseils tournent autour de problématiques liées à la sécurité incendie. Monsieur l'ISST ajoute que les situations en lien avec la présence d'amiante sont de plus en plus nombreuses.

Monsieur DEVESA demande si, page 7 du rapport d'activité, la mention relative aux fiches récapitulatives pas toujours disponibles auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement, fait écho à la situation à la CSI de Ferney-Voltaire.

Monsieur l'ISST explique que le contexte à la CSI de Ferney-Voltaire est particulier parce que certains des enseignants ont un regard affûté et sensibles à la problématique. Dans la majorité des établissements qui sont dans une situation analogue, les personnels ne s'en soucient pas.

Concernant les registres de santé et de sécurité, monsieur l'ISST fait remarquer que la formation à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement porte ses fruits. En effet, il note une évolution positive quant aux réponses apportées, ce que confirme madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain.

Monsieur DEVESA indique qu'il souscrit à sa demande de clôture du signalement dès lors que le risque est éradiqué.

Enfin, monsieur l'ISST mentionne les points sur lesquels il portera son attention :

- les missions, la formation et le positionnement des assistants de prévention dans le second degré
- les orientations stratégiques ministérielles en lien avec la structure académique de prévention, actuellement composée d'un conseilère de prévention académique et d'un personnel à mi-temps sur la mission qualité de vie au travail (QVT)
- la plateforme de recueil des signalements santé et sécurité
- les modalités de saisie de signalements sur le registre danger grave et imminent qui ne répondent pas à la réglementation
- la formation des représentants des personnels à la FS SSCT qui est prévue en octobre 2024

Monsieur l'ISST informe les membres qu'une plateforme de recueil des signalements de violences sexuelles et sexistes (VSS) devrait être mise en place au niveau académique.

Madame ANSBERQUE confirme que ce sujet a été évoqué en FS SSCT académique. En attendant que la plateforme soit efficiente, madame la directrice des ressources humaines du rectorat préconise de se rapprocher du DASEN ou du médecin de prévention.

Après avoir remercié monsieur l'ISST, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, propose de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

*11h30 : départ de monsieur l'ISST*

## 5 Bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des PES 2023-2024

Monsieur le secrétaire général donne la parole à madame LOONIS pour présenter le bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des professeurs des écoles stagiaires (PES).

Madame LOONIS constate :

- un taux de réponse (55,6 %) plus élevé que les années précédentes. Sur environ 160 PES, 119 ont répondu au questionnaire, au moins partiellement
- une plus grande satisfaction quant aux informations données sur le déroulement de l'année de formation
- concernant les séquences en classe, le taux de réponses positives a chuté (50%). Madame LOONIS émet l'hypothèse que ce soit dû à la pénurie de titulaires remplaçants dans le département
- l'appréciation relative au temps de trajet est relativement stable : 50% l'estiment supportable
- en ce qui concerne la charge de travail, elle est supportable pour plus de 52 % des PES qui ont répondu au questionnaire. Pour madame LOONIS, ces réponses sont contradictoires avec les réponses à la question sur le degré de satisfaction sur le métier pour laquelle la barre est en dessous de 50%
- concernant les situations de classe ou les rapports avec l'équipe enseignante et le tuteur, les résultats sont satisfaisants
- plus de la moitié des PES qui ont répondu ont l'impression d'avoir bien accompli leur travail
- les résultats relatifs à la santé sont en progrès. Néanmoins, 62 % ont répondu que le travail avait eu souvent ou parfois un impact sur leur santé. Le nombre d'arrêts maladie n'est pas significatif
- en ce qui concerne les problèmes de voix, madame LOONIS rappelle que la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) propose une formation sur cette thématique
- le nombre de PES signalant avoir ressenti des troubles musculo-squelettiques semble encore trop élevé
- plus de 70 % des répondants n'ont jamais été ni victime ni témoin de violences verbales, physiques ou sexistes
- 64 % répondent n'avoir reçu aucune information sur la santé et la sécurité au travail. Madame LOONIS fait remarquer que le sujet est pourtant traité au cours de leur formation. Néanmoins, les résultats s'améliorent d'année en année

Pour madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, au moment où ils ont l'information, la santé et la sécurité au travail ne sont pas la préoccupation des PES. Il conviendrait d'en assurer la communication quand ils sont davantage disponibles.

Madame LOONIS qualifie de bon le degré de satisfaction procuré par l'exercice du métier (7,6 sur une échelle de 1 à 10).

28 agents ont répondu dans la rubrique expression libre. Les thèmes sont sensiblement les mêmes que les autres années, à savoir l'isolement, le stress, la fatigue, l'anxiété quant à la mutation et la formation décalée avec le terrain. Selon madame LOONIS, globalement, les PES qui ont répondu au questionnaire aiment leur métier mais déplorent les conditions de travail.

Madame ANSBERQUE précise que les PES sont demandeurs de davantage de visites de leur tuteur et regrettent ne pas être davantage en situation de classe.

Monsieur le secrétaire général précise que la temporalité de l'enquête a été meilleure cette année, d'autant que les représentants du personnel avaient pris le temps de revoir l'intitulé des questions.

Pour madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, les éléments rapportés dans le verbatim sont intéressants. Elle déplore les remarques quant aux conditions de travail dans le pays de Gex.

Enfin, madame LOONIS propose à l'ensemble des représentants du personnel de collaborer afin d'amender le questionnaire pour les années à venir.

## 6 Compte-rendu de la visite du collège Louis Vuitton à St-Trivier-de-Courtes

Monsieur le secrétaire général propose à madame LOONIS de présenter les principaux points relevés lors de la visite.

Après avoir rappelé que le collège Louis Vuitton est un établissement de petite taille, situé en zone rurale et réparti sur deux sites, madame LOONIS présente les conclusions et préconisations formulées à l'issue de la visite qui s'est déroulée le 15 février 2024 :

- contacter l'EMAS afin de procéder à un diagnostic de sûreté de l'établissement
- s'approprier les documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail
- demander une formation concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers et la santé mentale
- équiper la salle de sciences d'une armoire sécurisée
- prévoir un local pour les assistants d'éducation dans les locaux de l'annexe

Par ailleurs, il est à noter que les élèves ont à leur disposition un seul bloc sanitaire et les toilettes des personnels n'ont pas d'accès pour les personnels à mobilité réduite. Quant au bâtiment annexe, il est isolé par rapport au bâtiment principal.

Monsieur RAGON souhaite formuler des remarques complémentaires. Il évoque des problèmes quant à :

- l'isolation thermique dans le bureau des assistants d'éducation
- l'isolation phonique au réfectoire
- la sécurité lors du déplacement des élèves entre les deux sites
- la présence d'un arbre creux sur le trajet
- l'implantation rurale de l'établissement qui représente un manque d'attractivité pour les enseignants

Monsieur RAGON interroge quant au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et aux risques majeurs d'inondation et de séisme type Seveso sur le secteur géographique du collège.

La commune n'est concernée que par les risques d'inondation, de pollution des sols et d'installations industrielles classées non Seveso (source Géorisques).

Il est convenu d'ajouter sur le compte-rendu de la visite une mention quant au volume sonore dans la salle de restauration ainsi que le problème lié à l'accompagnement des élèves lors des déplacements entre les deux sites.

Madame ANSBERQUE tient à souligner que les personnels du collège, qui ont mentionné des relations difficiles avec l'ancien chef d'établissement, ont fait part de leur satisfaction d'avoir retrouvé des conditions de travail sereines.

Monsieur le secrétaire général confirme que les personnels apprécient de pouvoir bénéficier d'une équipe de direction stable.

## 7 Compte-rendu de la visite du RPI de Boz/Ozan/Reyssouze

Madame LOONIS indique que les trois écoles qui composent le RPI accueillent 60 élèves. Les équipes pédagogiques, hormis la directrice de l'école de Reyssouze qui s'interroge, sont stables. Les écoles, notamment Ozan, accueillant une importante proportion d'EBEP, les enseignants sont demandeurs de formation sur cette thématique.

Madame LOONIS rappelle les propositions d'actions suggérées suite à la visite du 4 avril 2024, à savoir que :

- toutes les heures des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) soient pourvues à hauteur des préconisations de la maison départementale pour les personnes handicapées
- la collectivité territoriale accepte de mettre à disposition de l'équipe pédagogique de Reyssouze l'ancienne salle de classe inutilisée et actuellement non chauffée
- des travaux d'isolation phonique de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) soient réalisés à l'école de Reyssouze
- les structures de l'aire de jeux extérieure soient entretenues

Madame ANSBERQUE mentionne que, en raison de relations tendues, il y a un risque que la mairie fasse le choix de retirer ces structures de jeux.

Pour monsieur le secrétaire général, c'est la sécurité des enfants qui prévaut.

Madame LOONIS ajoute qu'à Reyssouze, il est regrettable que les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les professeurs des écoles n'aient aucun temps commun dans la journée pour échanger.

A Boz, la cour de l'école n'est pas close. Les registres réglementaires ne sont pas à jour.

Pour les enfants mangeant à la cantine à Ozan, le temps de la restauration scolaire est important (1h30) et la bibliothèque n'est pas accessible pour les classes.

Il est convenu d'ajouter sur le compte-rendu de la visite une mention demandant de prévoir une action pour renforcer le respect de l'intimité dans les toilettes.

Pour conclure, madame LOONIS signale qu'elle souhaite revenir sur les modalités de rédaction des comptes rendus. Elle préférerait un échange verbal à un échange par mail et souhaiterait un temps de travail commun entre secrétaire de la formation spécialisée et conseillère de prévention départementale.

Monsieur le secrétaire général propose de revenir sur ce point ultérieurement.

## 8 Calendrier et choix des visites d'établissements pour l'année 2024-2025

D'un commun accord, les visites par une délégation de la FS SSCT concerneront pour l'année scolaire 2024-2025 :

- le collège Vaugelas à Meximieux
- l'école à classe unique de Labalme

En ce qui concerne la troisième visite, les représentants des personnels proposent de se rendre à l'école du Centre à Miribel.

Monsieur le secrétaire général propose une confirmation lors de la prochaine réunion de la FS SSCT.

## 9 Questions diverses

Les représentants de la FNEC FP FO souhaitent aborder les questions diverses suivantes.

- 1) *Concernant le dossier amiante à la CSI de Ferney-Voltaire, est-ce que vous pouvez nous confirmer avoir saisi l'Inspecteur du Travail?*

Ce point a été traité précédemment.

- 2) *Dossier évoqué le 23 mai durant le temps de travail :*

*Madame ... PE à l'école de ... a été convoquée à la gendarmerie suite au dépôt de plainte par une mère d'élève pour "violence aggravée sur mineur de moins de 15 ans" alors qu'il y avait des témoins adultes dans la classe qui pouvaient témoigner du contraire. La collègue a décrit ce qu'il s'est passé dans le registre N° 9159. Cette convocation était le 1er mai, jour férié. Notre collègue a choisi ce jour pour ne pas gêner le service. L'audition a duré 3h45 en gendarmerie. La collègue a été traitée comme une criminelle (test ADN, photos de face et de profil, prise d'empreintes et questions personnelles sur ses enfants, son salaire, ses biens immobiliers, visite des cellules). Depuis le recteur lui a accordé sa protection fonctionnelle. Accordée plus tôt, la collègue n'aurait pas subi ce traitement blessant, épuisant, dégradant, qui plus est pendant un jour férié!*

*Quelle mesure prend l'administration pour réduire la durée de traitement des demandes de protection fonctionnelle ?*

A cette question du délai pour l'instruction des demandes de protection fonctionnelle et les conditions difficiles relatées par l'enseignante entendue en gendarmerie, monsieur le secrétaire général explique, que, au niveau de la DSDEN, les services s'attachent à transmettre rapidement les demandes et les



éventuelles informations complémentaires. Les décisions sont désormais adressées directement à l'intéressé.

Monsieur GUIRAUD qui fait remarquer qu'un délai plus court serait préférable.

Madame BRELOT mentionne que les données chiffrées relatives aux demandes de protection fonctionnelle ont été présentées en FS SSCT académique.

- 3) *La directrice de l'école de ... nous explique avec détails le temps important (plus de deux heures) qu'elle passe à supprimer tous les mails indésirables arrivés dans la boîte professionnelle à l'adresse de son école (spams pour perdre du poids, spams pour du sexe, publicités en tout genre...) lors de la reprise suivant une période de vacances.  
Les services informatiques du rectorat travaillent-ils à la construction d'un anti-spam efficace?  
Quand sera-t-il mis en service ?*

Une fiche informative sur les dispositifs de filtrage mis en place par la direction des systèmes d'information est proposée aux représentants du personnel.

Monsieur le secrétaire général ajoute qu'un certain nombre de ressources, sur des points régulièrement discutés lors des réunions de travail, seront, pour la rentrée 2024, mises à disposition des agents.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, propose de le publier via le Lien01.

Monsieur DURAND demande ce qu'il en est de la protection des professeurs des écoles ou PES qui se rendent dans leur école en dehors des horaires scolaires.

Monsieur le secrétaire général confirme qu'en matière d'assurance, l'Etat assure à ses personnels une couverture permanente et indépendante des horaires d'ouverture de l'école, à condition évidemment que le motif de présence soit légitime.

Les représentants de la FSU01 souhaitent aborder les questions diverses suivantes.

- 1) *Pourrait-on avoir le bilan départemental de l'enquête ministérielle sur la sécurisation des établissements lancée par le DEGESCO le 18 octobre 2023 (après l'assassinat de Dominique Bernard) ?*

Il s'agit d'un dossier géré par la préfecture, auquel ont été associés DSDEN et rectorat.

Les services de la DSDEN ont été contributeurs. Ils ont fait remonter une liste de 5 écoles qui présentaient un caractère prioritaire et 5 collèges pour lesquels les critères étaient notamment l'absence d'alarme différenciée ou l'existence de risques distinctement identifiés.

Le rectorat s'est chargé de rendre réponse pour les lycées.

Monsieur le secrétaire général précise que, globalement, les lycées ont un niveau d'équipement plus satisfaisant que les collèges et que ceux-ci ont eux-mêmes un niveau de sécurisation supérieur à celui des écoles.

2) *Pouvez-vous faire le point sur la déclinaison départementale du "plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements ?*

Monsieur le secrétaire fait remarquer qu'il conviendrait de préciser la demande.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnels et plus particulièrement l'accompagnement des victimes d'agression, les communications ministérielle et inter-ministérielle évoquent une prise en charge de proximité et mentionnent les outils juridiques afférents.

A madame LOONIS qui s'enquiert de savoir si un référent violence est désigné dans le département, monsieur le secrétaire général répond par l'affirmative. Thierry LICHET est le référent violence pour le département de l'Ain.

Monsieur DEVESA propose que soit systématiquement mis à l'ordre du jour un point sur le suivi des mesures de la FS SSCT précédente.

Concernant la formation pour la prise en charge des EBEP, une réflexion est en cours pour une extrapolation de ce qui se pratique déjà pour le bénéfice du plus grand nombre.

En ce qui concerne les registres dématérialisés de santé et sécurité, les demandes de mise à jour de l'application au niveau académique demeurent d'actualité.

Une réflexion sur la problématique liée aux AESH mutualisées est en cours, en collaboration avec l'agence régionale de santé.

Le déroulement de l'évolution des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS) d'ici 2025 suit son cours mais n'a pas connu d'avancée majeure depuis la dernière FS SSCT. Le département de l'Ain est susceptible d'expérimenter un PAS mais cela reste à confirmer.

Madame ANSBERQUE informe les membres qu'elle ne siègera plus en FS SSCT départementale mais uniquement en FS SSCT académique à compter de la rentrée 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

La présidente de la FS SSCT,

**Signé**

Marilyne Rémer

La secrétaire de la FS SSCT

**Signé**

Marie-Claire Loonis, FSU

Déclaration liminaire **Déclaration liminaire F3SCT**  
du 07 juin 2024  
**Intervention de Karen Ansberque pour l'UNSA Éducation**



Madame la DASEN,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT de l'Ain,

L'Unsa Education assiste à l'épuisement de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale qui voient de jour en jour se dégrader leurs conditions de travail. L'avalanche de communication du gouvernement, la réforme du choc des savoirs et le projet de faciliter le licenciement des fonctionnaires ne permettent pas à nos collègues d'exercer leur métier en toute sérénité, mais les soumettent au contraire à un stress permanent.

L'École n'est plus un lieu sécurisant, ni pour les personnels, ni pour les usagers. Nous en voulons pour preuve l'augmentation du nombre de fiches saisies dans le registre concernant les violences verbales et/ou physiques que subissent nos collègues au quotidien. Qu'en est-il du mal être du personnel ?

Les conditions de travail actuelles incitent de plus en plus les collègues à se détourner de nos métiers et à renoncer à faire carrière dans l'éducation nationale.

De surcroît, cette situation de pénurie généralisée dans tous les corps de métiers a des effets concrets sur la dégradation des conditions de travail des personnels dont la charge de travail se trouve, à tout le moins accrue, quand, trop souvent, elle ne les enferme pas dans des dilemmes pour déterminer les tâches qu'ils doivent abandonner. Ces éléments font partie des conditions de travail impactant la santé des personnels et auxquelles l'employeur ne peut soustraire sa responsabilité.

L'investissement dans des ressources humaines supplémentaires n'est pas seulement un moyen de soutenir vos équipes, mais c'est aussi garantir l'accomplissement, l'efficacité et la qualité des missions.

L'UNSA Éducation dénonce aujourd'hui solennellement une accumulation de choix et de décisions qui n'ont fait qu'aggraver le mal-être de l'Éducation nationale, au lieu de chercher à y apporter des réponses adaptées. La réforme « choc des savoirs » nous est imposée sans concertations et en ignorant les avis des personnels et de leurs représentants élus.

Pour l'UNSA Education, un sévère coup de canif a été donné dans le contrat républicain en imposant une réforme dont la finalité n'est pas la réussite des élèves mais bien le tri social. L'UNSA Éducation continuera de combattre ce projet et a appelé l'ensemble de la profession à manifester le samedi 25 mai contre ce projet. Nous avons obtenu le recul de certaines mesures mais pas de toutes. Le Conseil d'État a refusé de retenir l'urgence à statuer du référé-suspension que nous avons déposé. Nous regrettons cette décision, mais en République le droit s'impose.

L'UNSA Éducation, en attendant, continue et continuera d'agir avec l'ensemble des acteurs pour dénoncer les effets délétères de ce projet, tout comme la carence des moyens pour le mettre en œuvre, que subissent celles et ceux qui sont contraints de l'appliquer, de par leur position d'agents publics, et ce, contre leurs convictions.

Le choix est donc celui de prôner des « chocs de simplification » mais en ignorant la réalité. L'UNSA Éducation en veut pour preuve le ravin entre les propos sur la numérisation des procédures de gestion de l'administration et la réalité du fonctionnement des systèmes d'Information de notre ministère, qui oblige les personnels administratifs dans les services et EPLE et les informaticiens, notamment des pôles d'assistance dans les DSI, à se contorsionner dans des systèmes inadaptés, des bases de données incompatibles dont les noms poétiques voire bucoliques « RenoiRH », « Op@le » masquent bien mal les carences et dysfonctionnements contraignant les personnels à des doubles, voire multiples saisies. Finalement que constate-t-on ? Rien ne fonctionne convenablement, certains personnels ne sont pas payés dans les temps, les élèves des lycées professionnels et technologiques ne perçoivent pas leurs allocations rapidement, des retards inconséquents s'accumulent dans des services saturés. Il y aurait abondance d'exemples pour poursuivre plus avant cette litanie. Mais pour le dire rapidement : on avance à marche forcée et en générant de la souffrance pour les personnels du ministère et pour les usagers du service public.

Si le gouvernement s'obstine à mépriser les acteurs essentiels de la cohésion sociale que sont les agents publics, il se leurre. Si le gouvernement continue à ne pas comprendre que la colère gronde dans la maison Éducation nationale, mais au-delà chez les usagers qui constatent la perte d'efficacité de notre École publique, la mortification du processus de promotion sociale que se doit d'offrir notre École, cela nourrit l'affaiblissement de notre démocratie.

Je vous remercie pour votre attention.





**FNEC -FP-FO 01**

Maison des syndicats, 3 impasse alfred chanut 01000 Bourg en Bresse

tel: 04 74 21 45 82

e-mail : [fo.fnecfp01@gmail.com](mailto:fo.fnecfp01@gmail.com)

## **Déclaration de la FNEC FP FO 01 lors de la FS SSCT 01 du 7 juin 2024**

Mme l'IA DASEN, M le secrétaire général.

Mesdames et Messieurs les membres de la FS SSCT 01,

Cette FS SSCT du département de l'Ain se réunit alors que le génocide en cours en Palestine se poursuit. Malgré les condamnations des plus hautes instances internationales, l'armée israélienne continue de bombarder, de déplacer et d'affamer la population palestinienne, de détruire les hôpitaux, les écoles... La FNEC-FP-FO 01 réaffirme son exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent et l'arrêt des livraisons d'armes. Nous refusons également l'escalade guerrière dans toutes les parties du monde. Les centaines de milliards votés pour entretenir la guerre en Ukraine doivent être réquisitionnés pour les services publics et la satisfaction des besoins sociaux.

La FNEC-FP-FO 01, attachée à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion, exprime sa solidarité avec tous ceux qui sont inquiétés, convoqués, condamnés, insultés pour avoir exprimé la nécessité de mettre fin au massacre et condamne la violence exercée contre les étudiants qui ont le courage de se mobiliser malgré les menaces. C'est pourquoi nous continuons d'exiger le respect des libertés publiques, le droit de manifester et le droit de se réunir.

Parallèlement, le gouvernement multiplie les mauvais coups contre l'école publique : réforme des lycées pro, « choc des savoirs », SNU, uniforme, acte 2 de l'école inclusive, suppressions de postes, territorialisation. Dans un contexte d'économie budgétaire, Bercy a tenté de récupérer dans les poches des enseignants du second degré plusieurs millions d'euros. Fin avril, les recteurs ont été informés d'une clôture imminente du serveur ASIE qui permet le paiement des HSE et des IMP. Heureusement, la mobilisation de tous a permis de faire reculer le gouvernement. C'est inacceptable de stopper le financement des missions des enseignants en cours d'année ! Mais ce n'est pas tout puisque ce mardi 28 mai 2024, les organisations syndicales ont appris lors d'une réunion au ministère qu'à compter du 1er septembre 2024 les HSA non attribuées aux enseignants seront transformées dans toutes les académies en 30 HSE et non plus 36. Notre syndicat des personnels de direction a

manifesté sa désapprobation et regrette cette reprise déguisée de moyens précédemment alloués aux EPLE.

Les personnels, qui, partout en France, s'organisent contre le « Choc des savoirs » ont raison. Ils n'acceptent ni les groupes de niveau du « choc des savoirs » mis en place par les ministres Attal et Belloubet, ni la labellisation des manuels, ni le tri des élèves, ni les contre-réformes qui visent à briser nos statuts, ni le projet du ministre Guerini qui voudrait détruire les catégories A, B, C, les grades et les échelons, pour instaurer un salaire au mérite. Cette réforme n'est pas une réforme de plus, c'est la liquidation de la Fonction publique elle-même pour livrer le maximum de services et d'établissements à la privatisation ou au partenariat public-privé. C'est aussi la négation de la qualification obtenue par les diplômés nationaux auxquelles renvoient les différentes catégories de la Fonction publique.

La FNEC FP-FO 01 revendique alors l'abandon des mesures du « choc des savoirs », l'abrogation de la réforme des lycées professionnels, l'abandon du SNU, entreprise de mise au pas de la jeunesse, l'abandon du projet Guerini, la création des postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux élèves qui en ont besoin. Nous n'aurons de cesse de le répéter : stop à ces mesures qui remettent en cause nos statuts, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, cités éducatives, loi 3DS, Parcoursup...

Et ce n'est pas tout, voilà qu'arrive aussi la réforme initiale des enseignants qui comporte des attaques statutaires majeures. En effet, le concours ne donne plus accès au statut de la Fonction publique. Les lauréats seront des étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie. Donc des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement. La FNEC-FP-FO 01 considère que cette réforme est inacceptable et doit être retirée. Tout comme la réforme l'acte II de l'école inclusive même si nous nous félicitons de l'annonce d'abandon de fusion entre les AESH et les AED en ARE. Ce recul est un encouragement pour notre fédération pour gagner sur les autres revendications, notamment un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH !

La FNEC-FP-FO 01 insiste une nouvelle fois sur le fait que chaque enseignant, chaque AESH, a le droit d'exercer ses fonctions sans avoir à subir quotidiennement dans la classe des situations intenable. On le répète encore: la pédagogie ne peut se substituer aux soins ! En outre, compte-tenu des agressions de plus en plus nombreuses en direction des personnels, nous demandons que le traitement des demandes de protection fonctionnelle soit plus rapide. A attendre trop, les personnels sont en danger.

Enfin, nous nous félicitons des travaux menés sur le problème lié à l'amiante à la CSI de Ferney-Voltaire qui ont amené à la saisine de l'Inspecteur du Travail.

Merci pour votre écoute.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire de la FSU 01  
FS-SSCT D 01 du 07/06/2024

Madame la Présidente de la FS-SSCT D de l'Ain  
Mesdames et Messieurs les membres de la FS-SSCT D de l'Ain

Cette instance de la Formation Spécialisée se tient dans le cadre d'une préparation de rentrée 2024 toute particulière puisque devrait être mise en place, si le gouvernement ne la retire pas, comme le demande notamment la FSU, la réforme du Choc des savoirs.

S'il est maintenant un fait établi par la science et partagé par la société civile (notamment à travers le vote unanimement contre du Conseil Supérieur de l'Éducation), c'est que les dispositions imposées par un premier ministre autoritaire, et ce dès septembre 2024, en plus de dégrader les conditions de travail des personnels, pénaliseront d'abord et avant tout les élèves issu-es des classes les plus défavorisées. La démission récente de trois membres du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale, conseil pourtant instauré par Jean-Michel Blanquer pour valider et légitimer sous un aspect pseudo-scientifique les réformes gouvernementales, en dit long sur le caractère inacceptable et impopulaire de ces dispositions. Ainsi, celles-ci renforceront davantage le caractère inégalitaire du système éducatif français qui se distingue déjà parmi les pays de l'OCDE par son incapacité à casser les déterminismes sociaux.

Pour mémoire, le 6 février 1973, Alexandre, 14 ans, mettait le feu à son collège, le collège Pailleron à Paris, provoquant la mort de deux élèves. Son explication : "on voulait me mettre dans la classe des déchets", son analyse du fait d'être mis dans la classe des élèves les plus en difficulté. Il ne faut jamais sous-estimer l'importance qu'accordent nos élèves à la manière dont on parle d'eux.

La FSU porte une toute autre ambition pour la jeunesse !

Nous tenons à rappeler que ces mesures s'inscrivent dans une négation de la dimension humaine de la relation pédagogique, les enseignantes et enseignants y étant supposé-es interchangeable. Cet ensemble de mesures, évaluations généralisées à tous les niveaux, manuels labellisés, groupes de niveaux, du premier degré au second degré, dessine les contours d'un modèle d'École passéiste et conservateur, une école fantasmée qui n'a même jamais existé. Ce projet vise à généraliser le tri des élèves dès le plus jeune âge, notamment par les groupes de niveaux, mais aussi en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP et en faisant du DNB une barrière à l'entrée au lycée. La FSU, dans une intersyndicale appelle les personnels à ne pas contribuer à la constitution des groupes. Elle invite les équipes à se positionner collectivement et à signifier leur refus en adoptant, en Conseil d'École, en Conseil d'Administration, en Conseil École-Collège, les motions proposées.

Par ailleurs, ces mesures détérioreraient nos métiers en remettant en cause notre liberté pédagogique. Elles désorganiseraient nombre d'enseignements par la mise en place de barrettes, qui cassent le sentiment d'appartenance à un collectif pour nos élèves.

Elles dépossèdent les enseignant-es de leur expertise professionnelle notamment par la mise en place de manuels labellisés, mais également par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux. A ce jour, alors que les manuels labellisés en CP en français et mathématiques devraient être utilisés dès la rentrée 2024, rien n'est prévu : aucun manuel n'a été imprimé ni même donné à consulter aux enseignantes et enseignants ! Et pour cause : la commission de labellisation ne s'est même pas

encore réunie.. La FSU dénonce une mascarade et appelle les personnels à résister en continuant à utiliser leurs propres outils et leurs propres méthodes. La liberté ne s'use que si on ne s'en sert pas !

Au lieu d'imposer des réformes, à marche forcée, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales et de la communauté éducative, le Ministère serait bien inspiré de prendre en compte cette souffrance. Il est urgent pour la FSU de changer de logique. Il est urgent d'arrêter la casse du Service Public et Laïque d'Education, et d'investir massivement dans l'Education : la FSU revendique un choc des moyens ! En supprimant les classes et les postes, en refusant de donner les moyens nécessaires pour fonctionner, en refusant les revalorisations indiciaires pour les personnels et en annonçant près de 700 millions d'euros de coupes budgétaires, le gouvernement fait le choix de l'austérité.

Nous nous alarmons de bons nombres d'indicateurs qui sont au rouge, ne serait-ce que le nombre de démissions qui, dans le premier degré a été multiplié par 7 depuis 2010 et par 6 pour les stagiaires. Nous connaissons toutes et tous les contenus des fiches SST qui montrent la violence de certaines situations et laissent entrevoir des épuisements définitifs. Le nombre de recours pour des personnels affectés en dehors de leurs vœux au mouvement est aussi annonciateur de situations où des débutant-es, mais pas seulement, sont mis-es en situation de détresse dès le début de leur carrière.

Il est urgent de prendre en compte les remontées de terrain faites par nos organisations syndicales. Les violences subies impactent lourdement les conditions de travail et la santé psychique des personnels - cela ne fera que croître à la rentrée 2024 - et hélas il ne reste que trop peu d'instances à même de traiter ces sujets à la hauteur de la gravité de leurs impacts.

L'année 2023-2024 a été fortement marquée par la situation de la CSI de Ferney-Voltaire dont nous espérons qu'elle sera clarifiée et close par la saisie de l'IT. Cette situation, certes particulière, montre l'importance pour notre profession de connaître ses droits et devoirs, et pour cela nous ne pouvons que déplorer la grande faiblesse de la formation initiale des futur-es enseignant-es.

Notre instance, la FS-SSCT est le dernier vestige d'une époque où l'on croyait au paritarisme, où les organisations syndicales étaient reconnues pour œuvrer dans l'intérêt de toutes et tous, alors qu'elles sont à présent cantonnées à faire de l'assistance juridique individuelle. Tant de collègues sont pourtant touché-es à titre individuel par des mesures qui ont un caractère global et que nous aurions examinées en commission paritaire. Il faut croire que notre ministère n'a que peu d'affinités avec l'idée que ce qui profite à toutes et tous profite à chacune et chacun. Cette individualisation conduit à un profond désenchantement, nous le constatons au travers d'enquêtes menées par notre fédération, un sentiment d'isolement, et parfois à une saisie de registre dans des situations qui se seraient traitées dans le cadre de discussions collectives, avant que cette saisie de fiche SST ne devienne l'alpha et l'oméga de la recherche de solution à des problèmes sur son lieu de travail. Nous tenons à signaler de nouveau que, tout comme le médecin-chef du conseil médical de l'Ain, nous estimons qu'il est extrêmement important de gérer les situations de souffrance des personnels au plus près et avec rapidité afin d'éviter que les conditions d'exercice du métier n'aboutissent à des maladies professionnelles voire des impossibilités d'exercer.

Nous sentons arriver le danger d'une rupture profonde entre les personnels et leur hiérarchie, c'est pourquoi la FSU, fédération de syndicats de lutte et de transformation sociale, s'inscrit dans la conception du dialogue social initié par le Conseil National de la Résistance. Elle jouera toujours et à toutes les instances son rôle de représentation des personnels, de contre-pouvoir, d'opposition et de propositions.